



**CADRE D'ASSOCIATION PAYS**  
**ESPAGNE – SÉNÉGAL**  
*(Document de Synthèse)*

**Dakar, 2 décembre 2013**

## SOMMAIRE

### ANTECEDENS

1. Le Contexte du pays
2. Agenda de l'efficacité
3. Dialogue avec le pays partenaire
4. Stratégies et Politiques de Développement du Sénégal
5. Réalisations de la CE

### ANALYSE

6. Alignement.
7. Qualité du dialogue avec le Sénégal
8. Avantage comparatif

### DECISIONS STRATEGIQUES

#### 9. Orientations Stratégiques de concentration

##### OS1 : Consolider des processus démocratiques et l'Etat de Droit

- L1. Stimulation de la qualité de la démocratie
- L2. Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public

##### OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres

- L3. L'alimentation adéquate et suffisante face aux crises
- L1. Le développement rural et territorial, l'agriculture comme secteur clé

#### 10. Concentration géographique

#### 11. Niveau d'incidence national

#### 12. Régions et zones de concentration.

- Région de Saint –Louis
- Région Naturelle de Casamance : régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda

### STRATEGIE D'ASSOCIATION

13. Ressources
14. Cohérence des politiques
15. Système de Suivi et Evaluation
16. Réunions de Suivi
17. Redevabilité Mutuelle

## **ANTECEDENTS**

### **1. Le Contexte du pays**

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest de l'Afrique subsaharienne, il compte une superficie de 196.712 km<sup>2</sup> divisés administrativement en 14 régions et 45 départements. Sa population totale est estimée à 13 millions d'habitants, dont 42% vivent dans la région de Dakar. Sa population peut être définie comme jeune, puisque 63% ont moins de 25 ans (51% < 18). Il existe une grande diversité ethnique et linguistique. Les principaux groupes sont les wolof (43,3%), les peulh (33,8%), les sérères (14,7%), les diolas (3,7%) et les malinkés (3,0%). L'islam est la religion majoritaire (>90%) ; viennent après le christianisme et l'animisme.

Le Sénégal occupe la 154<sup>ème</sup> place (sur 186) de l'Indice de Développement Humain du Rapport du PNUD 2013 comme pays à développement humain faible, bien que ses indicateurs soient quelque peu supérieurs à d'autres pays de la région. L'indice de pauvreté nationale est passé de 55,2% en 2001 à 46,7% en 2011 (57,1% en zones rurales), et il faut signaler que 58% de ce pourcentage global correspondent aux femmes. Le Produit National Brut annuel per capita, qui en 2001 était de 473 US\$, est passé en 2011 à 1070 US\$, situant le Sénégal dans une position intermédiaire parmi les pays africains.

70% de la population pauvre vit en zones rurales et 60% de la population active vit de l'agriculture, qui génère moins de 10% du PIB. En milieu rural ce sont les femmes qui réalisent 82,6% du travail. Le taux officiel de chômage (10,2%) est pratiquement stable depuis 2005 (7,7% chez les hommes et 13,3% chez les femmes). Le sous-emploi atteint 32% de la population active.

Entre les années 2000 et 2011 la moyenne annuelle de croissance a été de 3,9% légèrement supérieure à la croissance démographique (2,6%). Cette croissance, ne semble pas suffisante, cependant, pour atteindre tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'indice Gini est passé de 39,3 en 2002 à 37,8 en 2011. Entre 2005 et 2011, selon la Banque Mondiale, le déficit fiscal est passé du 3 au 6,7%.

L'indice d'inégalité de genre est de 0,599. Le taux de fécondité (5 enfants par femme) et ceux de mortalité infantile et maternelle (47/1000 <1 an et 392/100.000 respectivement) sont préoccupants. Le taux d'analphabétisme masculin est de 47,9% et féminin de 67.

Le Sénégal est un pays qui continue de consolider ses structures démocratiques et dont la situation politique est marquée par sa stabilité dans une région secouée de manière croissante par des conflits de toute sorte. Pour ce qui est de la situation des Droits de l'Homme, Le Sénégal est un pays de référence dans la sous-région. La situation de la Casamance, que l'on peut qualifier de conflit de basse intensité des années 80, elle n'a pas connue des grandes avancées au cours des dernières années.

### **2. Agenda de l'efficacité.**

Le Sénégal est un pays signataire de la Déclaration de Paris. Il dispose d'environ 50 partenaires au développement actifs dans divers secteurs, avec des modalités d'intervention différents (se dégage du lot l'aide aux projets et aux programmes), ce qui ne rend pas facile la coordination de l'aide et contribue à la fragmentation.

L'enquête d'évaluation de la Déclaration de Paris de 2010 met en lumière que le Sénégal a respecté les objectifs de 3 des indicateurs: renforcement des capacités pour un appui coordonné, aide non liée et responsabilité mutuelle. Des progrès importants ont été notés pour 5 autres: utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et d'appel d'offres publics, éviter les structures parallèles d'exécution, missions conjointes sur le terrain et travaux analytiques coordonnés par le pays d'accueil. Pour le reste des indicateurs le progrès a été faible.

En ce qui concerne les activités de l'Espagne, de 8 indicateurs appliqués aux bailleurs, l'Espagne a atteint l'objectif prévu pour trois d'entre eux (alignement sur les priorités nationales,

aide non liée et coordination de travaux analytiques), et sur 5, elle n'a pas atteint lesdits objectifs (renforcement des capacités par un appui coordonné, utilisation des systèmes nationaux, prévisibilité de l'aide, utilisations des procédures, dispositifs communs et missions conjointes sur le terrain). La CE fera un effort pour améliorer la performance dans les indicateurs où elle avait réussi en 2010 et prendra les mesures pour rattraper les cibles des 5 indicateurs qu'elle n'a pas encore atteint.

La construction d'une vision stratégique dans le CAP (Cadre d'Association Pays), intégrant tous les acteurs de la Coopération Espagnole (CE), en phase avec le mandat du IV<sup>ème</sup> Plan Directeur, devrait servir de base pour s'attaquer à d'autres défis, sans lesquels on ne pourrait pas être plus efficace:

1. Amélioration des mécanismes d'articulation entre tous les acteurs.
2. Meilleure utilisation des approches, instruments et modalités de coopération plus efficaces, plus adaptés à la situation actuelle et ayant un potentiel de création de cadres communs.
3. Participation plus proactive dans le dialogue de politiques et de forums de concertation.
4. Transversalité effective des approches de genre, Droits de l'Homme, durabilité environnementale et respect de la diversité culturelle dans toutes leurs activités.
5. Interactivité, complémentarité et synergies avec les politiques et programmes d'appui à l'intégration régionale.
6. Renforcer les mécanismes de suivi continu et d'évaluation.

Pendant la période de validité du CAP, la Coopération Espagnole s'engage à avancer dans le respect des principes et compromis de l'efficacité de l'aide du « *Consensus Européen de Coopération* » et du « *Programme pour le Changement* ». En effet, le CAP a intégré dans son analyse les résultats de développement du Document Conjoint de Programmation des États Membres 2014-2017 au Sénégal, en préparation à une division efficace du travail à partir de 2018.

### **3. Dialogue avec le pays**

La CE a inséré sa communication continue avec les différentes instances du Gouvernement du Sénégal dans les cadres de dialogue permanents fixés avec les PTF autour des avancés dans la politique de développement (SNDES). La CE participe activement aux réunions des groupes Développement Rural et Sécurité Alimentaire, Réforme des Finances Publiques, Accord Cadre d'Aide Budgétaire (ACAB), Décentralisation et Développement Rural (SCBFD) et le Groupe Casamance.

Lors de la réunion de suivi réalisée en mars 2013, les deux parties ont décidé que pour la future 2<sup>ème</sup> Commission Mixte, deux niveaux de dialogue seront retenus: un niveau de dialogue destiné à la vérification des engagements assumés par les deux parties dans les accords signés, et qui sera exécuté au niveau du Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) et de l'Ambassade, et un niveau de dialogue technique basé sur des politiques et qui sera localisé au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), à travers la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF). La DCEF a agit comme interlocutrice pour l'élaboration du document de Cadre d'Association Pays.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et développement rural, les interlocuteurs principaux ont été le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) et quelques unes de ses entités: l'Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA), la Société pour l'Exploitation et le Développement du Fleuve Sénégal, (SAED) et la Société pour le Développement Agricole (SODAGRI); ainsi que le Ministère de l'Élevage. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MATCL) et les Agences Régionales de Développement (ARD) des régions prioritaires de la CE, et quelques municipalités avec lesquelles on a développé d'importants programmes, ont été les interlocuteurs pour le dialogue relatif au développement local et à l'appui aux politiques de décentralisation.

Le dialogue avec la société civile sénégalaise s'articule autour des plateformes établies par les organisations non gouvernementales comme le Conseil des Organisations non Gouvernementales d'appui au Développement (CONGAD).

#### **4. Stratégies et Politiques de Développement du Sénégal**

La politique économique et sociale est depuis l'année 2000 orientée par les successifs Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP I 2000- 2005, DRSP II 2005-2010, DPES 2011-12). Actuellement, c'est la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017 (SNDES). En guise de complément, le Gouvernement du Sénégal est en train de préparer présentement un Plan Stratégique de Développement "Sénégal Emergent 2035" dont le but est de définir sa vision pour le positionnement futur du Sénégal, en tenant compte de tous les niveaux stratégiques fixés autour d'une feuille de route et en articulant la vision globale de l'action de l'Etat dans le court, le moyen et le long terme.

Les résultats de Développement de la SNDES s'articulent autour de trois axes englobant un vaste nombre de secteurs:

Axe 1: Croissance, productivité et création de richesse. Cet axe a pour objectif l'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la productivité.

Axe 2: Capital humain, protection sociale et développement durable. Il a pour objectif le développement durable appuyé sur la base de développement du capital humain.

Axe 3: Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Son objectif est le développement social à travers la bonne gestion de finances publiques, le dialogue permanent sur les politiques publiques, le renforcement des institutions, la construction d'une paix durable, la justice et la sécurité humaine.

La SNDES s'érige en cadre unificateur et de référence en matière de coopération au développement.

En ce qui concerne le secteur agricole, la référence est la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), approuvée en 2004 avec une perspective de 20 ans. Dans cette loi, on a posé 6 objectifs relatifs à la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires à travers la gestion de l'eau, la diversification des productions, et la formation de la population rurale, afin d'améliorer la sécurité alimentaire. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) qui intègre les grands programmes et plans de développement du secteur et qui est détaillé dans un Plan d'Investissement 2011-2015. Le PNIA, résultat d'un consensus, prétend répondre aux défis de la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest. Le secteur de l'élevage s'articule autour du Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

Dans le cadre de la bonne gouvernance on signale le Plan de Reformes Budgétaires et Financières engagé pour la période 2013-2017 sur le plan économique et l'Acte III en matière de Décentralisation. L'Acte III redéfinit les régions, dont le nombre sera revu à la baisse et va vers la "communalisation intégrale", qui rendra plus homogènes les responsabilités et compétences des communes.

Dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement, il existe des stratégies clairement définies comme par exemple: programme d'amélioration de la qualité de l'équité et de la transparence (PAQUET) 2013-2025, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Programme de l'Eau et de l'Assainissement (PEPAM).

#### **5. Réalisations de la Coopération Espagnole.**

Dans les dernières années l'Espagne s'est consolidée comme un partenaire important, permanent et stable du Sénégal et a rejoint un poste entre les dix premiers bailleurs du pays. Entre 2009-2012, la CE a réalisé un réel effort de concentration sectorielle qui a concentré son volume de financement sur trois des 8 lignes priorisées et dans quelques secteurs y intégrés:

- A. Gouvernance démocratique, développement institutionnel et participation citoyenne (26%).
- B. Amélioration des capacités humaines (31,34%).
- C. Amélioration des capacités économiques et appui au tissu productif (29%).

La majeure partie des interventions de la CE se sont faites par le biais de subventions de coopération internationale non remboursables, y compris l'Aide Budgétaire Générale. Il faut aussi mettre en relief la coopération technique et les fonds fiduciaires avec des Organismes Multilatéraux. Près de 30% de l'APD espagnole a été canalisée à travers des ONGD espagnoles, sénégalaises et internationales. Le secteur privé des entreprises a reçu un financement pour la réalisation de projets du Fonds d'Aide au Développement -déjà disparu- et du Programme Espagnol de Conversion de Dette.

Parmi les initiatives régionales, il faut souligner l'appui à des projets dans le cadre du Fonds Espagne-CEDEAO (migration et développement, énergies renouvelables et appui à la politique agricole régionale) ainsi que du Fonds Espagne-NEPAD pour l'autonomisation de la femme africaine.

L'APD espagnole s'est concentrée en grande partie dans les zones géographiques qui ont été signalées dans les accords de la I Commission Mixte: Saint-Louis, Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), la zone métropolitaine de Dakar et au niveau national. Dans une plus petite proportion, quelques interventions ont été réalisées dans d'autres régions (Thiès, Fatick et Louga).

## **ANALYSE**

### **6. Alignement**

Lors de la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte, les interventions de la Coopération Espagnole ont été incluses, dans leur quasi-totalité, dans le cadre des politiques publiques sectorielles du Sénégal au niveau national, régional et local. Au niveau national, l'alignement avec les politiques publiques a été réalisé autour des Stratégies de Développement à l'époque au Sénégal : Document pour la Réduction de la Pauvreté 2005-2010 (DSRP II), Stratégie de Croissance Accélérée (SCA, 2005) et Document de Politique, Economique et Sociale 2011-2012 (DPES). Dans le domaine sectoriel, l'alignement a été réalisé également avec les politiques publiques sectorielles. Au niveau territorial et local, l'alignement a été réalisé avec les stratégies de développement articulées par les Agences Régionales de Développement (ARD).

Le CAP 2014-2017 Espagne - Sénégal a complété ce processus d'Alignement avec les politiques publiques du Sénégal : tous les objectifs et tous les résultats se sont alignés avec les objectifs et lignes d'action de la SNDES. Le cadre de résultats en Annexe en fait référence concrète.

L'Aide Publique au Développement (APD) représente 42% du budget d'investissement du Gouvernement du Sénégal et près de 10% du budget de l'Etat. L'appui budgétaire promu pour le gouvernement, est passé de 13% de l'APD en 2010 à 34% en 2012. Face à un taux d'exécution budgétaire stagnant à 73%, le taux d'absorption global des ressources externes se situe à 64%.

Pendant la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte le projet a été l'instrument de coopération prédominante de la CE, au détriment des autres possibilités, ce qui a favorisé la fragmentation et la dispersion de l'aide. Cependant, la Coopération Espagnole a promu l'utilisation des procédures administratives et des systèmes nationaux d'appel d'offres, entretenant des mécanismes de suivi et de contrôle conjoints. De 2010 à 2012 on a initié comme expérience pilote l'utilisation d'instruments d'aide programmatique, concrètement l'aide budgétaire. Avec le CAP 2014-2017 la CE s'aligne complètement avec les procédures nationales et tous ses acteurs feront des efforts pour avancer dans l'usage d'instruments de coopération plus efficaces.

### **7. Qualité du dialogue avec le Sénégal**

La 1<sup>ère</sup> Commission Mixte a intégré des mécanismes de dialogue périodique avec le Gouvernement du Sénégal. Le dialogue sur les politiques est réalisé fondamentalement par le biais des différents forums de concertation. Ces dernières années, s'est opérée une amélioration substantielle dans ce dialogue: les partenaires trouvant un consensus dans les différents groupes de travail sectoriel sur les points fondamentaux à traiter avec le gouvernement.

La DCEF du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal est devenu le partenaire principal dans le processus d'élaboration du CAP et elle a coordonné la communication avec le reste des départements ministériels et la société civile sénégalaise. Sa participation a eu une importance particulière pour l'analyse conjointe des avantages comparatifs et la validation du cadre des résultats de développement.

L'Espagne participe dans le Groupe des 12, Comité Restreint de Concertation des PTF, qui appuie la coordination, l'harmonisation et l'alignement des activités des PTF, en favorisant les échanges d'information et de communication au sein de la communauté des bailleurs. Ce groupe canalise le dialogue entre le gouvernement et les PTF. Il constitue donc un interlocuteur direct du gouvernement, avec qui il se concerta sur l'agenda de dialogue. Les secteurs appuyés par la Coopération Espagnole font partie de ceux pour lesquels le gouvernement du Sénégal manifeste beaucoup d'intérêt à maintenir un dialogue fluide avec les bailleurs: Finances Publiques (CHSS), Accord Cadre d'Aide Budgétaire (ACAB), Développement Rural et Sécurité Alimentaire, Décentralisation et Développement Local (SCBFD).

Quant au dialogue avec les institutions régionales et locales, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un dialogue de qualité, si l'on s'en tient à la contribution de la CE dans l'élaboration des documents stratégiques et de planification.

## **8. Avantage comparatif**

L'analyse de l'avantage comparatif a constitué un élément crucial pour canaliser la participation et la réflexion conjointe entre les acteurs de la Coopération Espagnole et les partenaires sénégalais. La réflexion et l'évaluation ont été réalisées en deux temps :

1. Au sein du Groupe Permanent de Coordination (GPC) dans lequel une réflexion conjointe et un processus de révision ont été menés sur une analyse éminemment technique réalisée par le Bureau Technique de Coopération de l'AECID.
2. Dans le cadre d'un atelier conjoint entre les acteurs sénégalais et espagnols, sept groupes de travail ont analysé les orientations stratégiques et les lignes d'action en fonction de l'information partagée sur la coopération et leurs propres expériences et connaissance du secteur.

L'évaluation suivante des avantages comparatifs entre les Orientations Stratégiques (OS) et les lignes d'action de la Coopération Espagnole a été réalisée en conclusion de ces deux exercices.

On dénote deux orientations stratégiques dont les avantages comparatifs sont clairs : OS1 « Consolider les processus démocratiques et l'Etat de Droit » et OS3 « Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres » ; et deux orientations stratégiques présentant un certain potentiel : OS2 « Réduire les inégalités et la vulnérabilité face à la pauvreté extrême et aux crises » et OS6 « Améliorer la provision de biens publics globaux et régionaux ». Des avantages comparatifs mineurs ont été soulignés dans deux orientations : OS4 « Développer des systèmes de cohésion sociale, en mettant l'accent sur les services sociaux de base » et OS5 « Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre ».

Ces données n'ont rien de surprenant, elles sont proportionnelles au volume de financement et à la diversité des acteurs dans les lignes d'action retenues pendant la Première Commission Mixte.

**OS1 : Consolider les processus démocratiques et l'état de droit** : L.1. Stimulation de la qualité de la démocratie. L.2. Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public.

La gouvernance a été l'un des secteurs de concentration de la CE. Le financement du secteur a été réalisé fondamentalement à travers le soutien apporté à trois initiatives – les programmes de coopération en matière de sécurité, les appuis aux Agences Régionales de Développement (ARD) des zones prioritaires de la Coopération, et l'appui budgétaire général – qui représentent 85% du financement total du secteur pour la période. Le niveau national concentre 72% du financement du secteur, les 21% étant concentrés dans les régions prioritaires de la Coopération Espagnole (Casamance et Saint-Louis) et le reste dans les autres régions.

La position relative de la Coopération Espagnole par rapport à d'autres bailleurs est significative. Selon des données du Comité d'Aide au Développement (CAD-OCDE), l'Espagne a été à la tête des contributions financières bilatérales dans le secteur gouvernance (Code 151) et décentralisation (Code 15112). L'Espagne participe activement au dialogue des politiques du secteur. Toutes les analyses soulignent le niveau élevé de compétence technique découlant fondamentalement de la présence des acteurs spécialisés de la coopération décentralisée. L'installation de capacités a été très appréciable, surtout en ce qui concerne le programme de développement réalisé avec les ARD.

La synergie entre les acteurs de la Coopération Espagnole a été constante, de sorte que l'on peut parler de large collaboration. Cependant, il n'y a pas eu d'efforts notables dans l'intégration des dimensions transversales relatives à l'équité de genre et à l'environnement, lesquelles dimensions représentent encore des défis de taille pour le prochain cycle de coopération. La pertinence du secteur est élevée étant donné qu'à travers « l'Acte III de la Décentralisation », le Gouvernement actuel va entamer une profonde réforme territoriale.

**OS3 : Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.** L.1. Développement rural et territorial, l'agriculture comme secteur clé.

Depuis 2009, la Coopération Espagnole s'est impliquée de manière progressive dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire, à travers divers instruments, parmi lesquels il convient de souligner les crédits FAD [Fond d'Aide au Développement] et les subventions bilatérales. Les régions de concentration ont été Saint-Louis et la région naturelle de Casamance, qui concentrent approximativement 73% du financement investie. La position de l'Espagne parmi les principaux donateurs du secteur est intermédiaire. L'Espagne est le cinquième bailleur bilatéral après les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la France.

L'Espagne dispose d'acteurs hautement spécialisés dans le secteur et d'un potentiel très élevé de coopération technique. Les interventions ont contribué clairement à la création de capacités techniques au Sénégal : la capacité de gestion de la technologie d'irrigation goutte à goutte et de gestion des eaux souterraines pour l'agriculture ainsi que l'entreposage des productions de céréales. Il convient de souligner la reconnaissance du pays face au renforcement des capacités des agriculteurs et des éleveurs et la reconnaissance des organisations professionnelles ou économiques dans le cadre des interventions des ONGD.

Les synergies ont été claires entre les acteurs de la Coopération Espagnole mais les synergies avec les autres bailleurs sur le terrain ne sont pas si évidentes, car il n'existe pas de mécanismes de coordination et d'harmonisation à l'échelle régionale dans le secteur et aucune analyse de portée nationale n'a été réalisée. Toutes les analyses soulignent la pertinence des actions développées. L'alignement avec les priorités du pays et les politiques publiques est clair et reconnu à tous les niveaux, et très spécialement à l'échelle locale. L'intégration des aspects transversaux, spécialement l'approche de genre, a été bien notée par tous les acteurs.



## **DÉCISIONS STRATÉGIQUES**

### **9. Orientations Stratégiques de concentration**

Pour donner suite au processus de concentration initié pendant la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte, la Coopération Espagnole concentrera son intervention au Sénégal autour de 2 orientations stratégiques (OS) :

- OS1 Consolider les processus démocratiques et l'Etat de Droit.
- OS3 Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.

Certaines lignes de d'autres orientations stratégiques font encore l'objet d'une attention particulière de la part du CAP :

- L'OS5 « Promouvoir les droits des femmes et l'égalité de genre » est développé pleinement à l'échelle locale territoriale avec des résultats et indicateurs spécifiques.
- La ligne 3 de l'OS2 « Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises » s'intègre de manière permanente l'OS3 à laquelle elle apporte l'approche de résilience et l'attention à la problématique de la malnutrition.

#### **OS1 : Consolider des processus démocratiques et l'Etat de Droit**

La Coopération Espagnole au Sénégal s'aligne complètement avec les contenus de l'OS « Consolider les processus démocratiques et l'Etat de Droit » décrits dans le IV<sup>ème</sup> Plan Directeur 2013-16. Et, en parallèle, la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social 2013-17 (SNDES) indique une volonté politique d'inscrire le Sénégal dans une trajectoire de croissance répondant aux préoccupations de la population sénégalaise, en mettant l'accent sur la création de richesses, le renforcement de la gouvernance et le développement des secteurs stratégiques ayant un impact sur l'amélioration des conditions de vie de la population. De manière complémentaire, les questions transversales telles que l'emploi, le genre, la protection sociale et le développement rural, seront aussi prises en considération.

Lignes de travail :

- L1. Stimulation de la qualité de la démocratie ;
- L2. Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public ;

#### **L1. Stimulation de la qualité de la démocratie**

Bien que la participation des citoyens, de la société civile organisée et des groupes minoritaires, ait été très active dans le suivi des processus électoraux, elle n'est ni très élevée ni régulière dans les cas de concertation locale. Cela est dû, entre autres aspects, au manque d'accès à l'information.

En matière d'équité, la Constitution sénégalaise prévoit des droits égaux pour les hommes et les femmes et cela se confirme avec la Loi sur la Parité qui est entrée en vigueur en 2010. Cependant, la participation des femmes aux différents niveaux administratifs est très disparate. Dans la fonction publique nationale, elles sont hautement représentées et la parité est pratiquement atteinte au parlement. Mais au niveau local, la représentation et la participation sont très modérées.

Dans les interventions de décentralisation et de développement local, la CE mettra particulièrement l'accent sur l'augmentation et la garantie de la participation des femmes et sur l'égalité dans les domaines de décisions politiques au niveau communal. De même, les liens entre l'administration locale et la société civile seront renforcés, la CE mettra également l'accent sur le renforcement des collectivités locales intéressées par la modernisation du service de l'Etat-Civil, par une opérationnalisation dudit service et en coordination avec le Centre National d'Etat-Civil, ce qui permettra, entre autres, de prendre en compte dans les processus électoraux un

plus grand nombre de citoyens et de rendre plus visibles les groupes vulnérables, les femmes et les enfants.

L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines est une caractéristique des pays en développement, et c'est le cas au Sénégal. En ce sens, dans le secteur de la gouvernance démocratique, le travail se fera selon une approche basée sur l'intégration territoriale, afin de renforcer les processus de croissance économique inclusive, et selon l'approche de promotion et de protection des droits humains – fondamentalement les droits des enfants mineurs et des femmes – dans les régions d'intervention prioritaires.

## L2. Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public

En 2012, l'Espagne a signé le « Protocole d'Accord sur le programme d'Appui Budgétaire Général à la Réduction de la Pauvreté au Sénégal » dans lequel sont fixées les modalités d'exécution et les critères établis dans l'Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) par tous les signataires.

La stabilité et l'amélioration des variables macro-économiques et le progrès dans le processus de réforme de la gestion des finances, sont des aspects stratégiques du processus de développement du Sénégal. La réalisation des objectifs de croissance, le déficit, la dette externe et interne, l'amélioration de la balance de compte courant et de la gestion des finances publiques, devraient créer des conditions pour l'augmentation des flux financiers vers le pays, y compris l'APD et la disponibilité des ressources propres pour atteindre les objectifs de la SNDES.

La Coopération Espagnole maintiendra sa participation au processus de dialogue des politiques à travers une intervention dans les groupes de concertation existants dont elle est déjà membre, promouvant ainsi avec les autres PTF la progression de ces indicateurs. En fonction de la disponibilité, une contribution pourrait également être envisagée à travers la coopération technique et financière pour l'avancement de ces processus.

Dans le cadre du programme de décentralisation et de développement local, la région de la Casamance sera accompagnée dans les processus de planification régionale et interrégionale et dans l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal des collectivités locales et dans la modernisation des services fournis aux citoyens.

L'Espagne contribuera au renforcement institutionnel des forces de sécurité de l'Etat sénégalais à travers un programme de formation qui aura un impact sur la formation des corps supérieurs de police et de gendarmerie, sur la protection des personnes, l'immigration illégale, la formation de formateurs en techniques spéciales pour la prévention et la lutte contre les menaces à la sécurité et la stabilité et la gestion de l'intelligence dans la coopération internationale.

En ce qui concerne l'accès à la justice et l'attention aux mineurs, l'intervention visera à améliorer les mécanismes de coordination et de communication entre les acteurs de l'Etat et la société civile pour revendiquer les droits de l'enfance et assurer la protection des enfants et particulièrement des petites filles.

La modernisation des services publics, surtout dans le domaine régional et local, le renforcement des gouvernements régionaux et locaux, seront des aspects abordés ou des domaines dans lesquels la CE participera à la profonde réforme territoriale dans laquelle le Sénégal est plongé, connue sous le nom d'Acte III de la Décentralisation. Avec cette réforme, la structure administrative du pays sera changée afin de favoriser la territorialisation des politiques de développement.

Les flux migratoires traversent le Sénégal, qui n'est plus un pays de destination pour les émigrants africains et qui est devenu un pays de transit et un pays émetteur. Les effectifs policiers et la gendarmerie, responsables du maintien de l'ordre et du contrôle des frontières, ne suffisent pas pour couvrir tous les besoins du pays et ont besoin d'un renforcement institutionnel de leurs services pour une gestion plus efficace et efficiente.

Depuis 2006, l'Espagne est à l'origine d'un large programme de coopération visant à renforcer les institutions dans différents domaines de la migration et de la sécurité : coopération en matière de migration légale ; coopération pour le contrôle des côtes et de l'espace maritime et aérien ; coopération dans le domaine du sauvetage en mer et de la sécurité dans la navigation ; coopération en matière de sécurité ; coopération en matière de défense ; coopération dans la lutte contre le terrorisme.

En outre, le Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité Sociale développe un partenariat avec son homologue sénégalais, dont l'objectif est de promouvoir la modernisation et le renforcement de l'administration du travail. Les principaux domaines d'action sont : emploi, formation professionnelle et au travail, santé et sécurité au travail, relations du travail, sécurité sociale, migration, travail d'inspection et la sécurité sociale. Cette collaboration est effectuée par le biais d'assistance technique, séminaires et stages.

Par ailleurs, différentes ONG espagnoles travaillent pour l'intégration des migrants, pour fournir des informations sur l'émigration et les programmes de soutien aux personnes qui reviennent au pays.

### **OS3. Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.**

La Coopération Espagnole concentrera ses efforts sur deux des lignes de travail définies dans le IV<sup>ème</sup> Plan Directeur. Concrètement, le travail sera centré sur :

- L3. L'alimentation adéquate et suffisante face aux crises. (OS2)
- L1. Le développement rural et territorial, et l'agriculture comme secteur clé.

Bien que le secteur agricole soit un des piliers de l'économie au Sénégal – 60% de la population active vit de l'agriculture – il génère moins de 10% du PIB national. Le pays dispose de 3,8 millions d'hectares de terres cultivables, mais seuls 2,5 millions d'hectares sont exploités. Malgré le potentiel représenté par l'utilisation des eaux de surface et eaux souterraines, l'agriculture sénégalaise reste dans sa grande majorité une agriculture tributaire des pluies. Ces facteurs, combinés à d'autres circonstances, font du Sénégal un pays ayant un grand potentiel agricole mais se voyant obligé, à l'heure actuelle, d'importer une grande partie des aliments de base tels que le riz pour répondre aux besoins de sa population.

Pour faire face à cette situation, et conscient du potentiel du secteur primaire, l'Etat du Sénégal a réalisé d'énormes efforts ces dernières années pour développer le secteur agricole à travers différents projets et programmes, avec l'aide de la communauté internationale.

Le secteur agricole fait face à une série de défis – parmi lesquels nous pouvons citer la gestion des ressources hydriques, la diversification des productions, la formation des agriculteurs, la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, sanitaires et environnementaux, entre autres – pour obtenir un secteur productif et compétitif permettant de faire face aux crises alimentaires récurrentes dont souffre la région et obtenir l'autosuffisance alimentaire. Les actions de la Coopération Espagnole devront accorder une attention particulière à la situation environnementale et à l'impact sur les écosystèmes dans lesquels se déroulent les interventions, en identifiant les moyens pouvant être adoptés pour minimiser les impacts et les facteurs environnementaux.

L'intervention de la Coopération Espagnole dans ce secteur sera alignée sur les objectifs stratégiques et les lignes d'action définies par le Gouvernement du Sénégal dans sa *Stratégie Nationale de Développement Economique et Social* (SNDES). Il s'agit de promouvoir : l'augmentation de la production/productivité du secteur agricole et du secteur de l'élevage de manière durable et contribuer à l'obtention de la souveraineté et de l'autosuffisance alimentaire ; l'augmentation du revenu de la population rurale et son accès à la alimentation; la promotion de processus économiques qui dynamisent le monde rural sénégalais et qui contribuent à la résilience face aux situations de crise.

Le Sénégal dispose des documents de base précédemment cités dans lesquels sont établies les lignes générales des politiques agricoles et d'élevage (*Loi d'Orientation Agro-sylvopastorale, Programme National d'Investissement Agricole*, entre autres) qui sont compatibles avec la politique régionale et qui constituent la base pour l'alignement de l'intervention de la CE. Ce qui favorise la complémentarité et les synergies entre le Programme de Coopération Régionale de l'Espagne et la CEDEAO. En ce sens, il est fondamental que l'ensemble de la Coopération Espagnole harmonise son intervention avec les principes et objectifs de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR).

Comme indiqué précédemment, les lignes de cet OS permettent une plus grande utilisation des approches, instruments et modalités de coopération les plus efficaces et les plus adaptés à la situation actuelle. Il sera nécessaire d'explorer le potentiel de création de cadres communs auxquels pourront s'ajouter les acteurs traditionnels de la CE : aide programmatique, coopération technique, coopération déléguée ; programmes de conversion de la dette, finances inclusives, etc.

Compte tenu de la position particulière occupée par l'Espagne sur le marché agricole européen, il faudra développer tout son potentiel de Coopération Technique en promouvant la participation de centres de recherche, d'universités et d'associations de professionnels, qui approfondiront le transfert de capacités techniques et technologiques.

La participation du secteur privé entrepreneurial en tant qu'allié dans la promotion du développement rural et agricole représente également un grand potentiel ; ce secteur peut participer aux activités des associations pour le développement, créant ainsi une valeur partagée. Il existe une masse critique d'entreprises espagnoles du secteur agricole et des secteurs connexes (logistique, commerce maritime, construction, services, etc.) qui pourraient se joindre à ce type d'initiatives.

L'intégration de ces modalités de coopération et de ces acteurs espagnols permettra d'approfondir les avantages comparatifs objectifs que l'Espagne a montrés dans le passé et qui ont été largement reconnus par une partie de l'ensemble des acteurs sénégalais et plus spécifiquement par le Gouvernement et la Société Civile.

### L3. Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises (provenant de l'OS2).

Les populations ont besoin de la sécurité alimentaire pour une alimentation adéquate pouvant garantir un niveau minimum de qualité de vie. Afin d'atténuer les effets de insécurité alimentaire, le travail sera centré sur la réduction des facteurs déterminant cette vulnérabilité et abordera en même temps la prévention et la gestion des risques, en favorisant le développement de mécanismes de résilience à travers :

- le renforcement de la résilience dans les communautés rurales, de sorte que les populations les plus vulnérables puissent faire face aux crises alimentaires.
- la promotion de la diversité alimentaire en tant que mesure visant à améliorer la sécurité alimentaire, en mettant un accent particulier sur le rôle des femmes. L'accès des femmes à la terre, au crédit et à la technologie, et leur participation aux processus de prise de décisions, permettrait une augmentation du rendement de l'agriculture et de la disponibilité des femmes dans les familles, affectant aussi la diversité, ce qui réduirait le nombre de personnes qui souffrent de l'insécurité alimentaire.

### L1. Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.

Il est prévu de promouvoir l'augmentation durable de la production agricole et animale. Pour ce faire, des systèmes de productions durables, équitables et résilients seront développés, y compris à petite échelle. Parmi les petits producteurs, la priorité sera accordée aux femmes, étant donné qu'il existe une inégalité de droits dans l'accès aux ressources agraires.

Pour obtenir cette augmentation durable de la production agricole et animale, les efforts seront concentrés sur :

- l'amélioration des facteurs de production agricoles, y compris la récupération, la réhabilitation et la mise en valeur des terres, en tenant compte des aspects de durabilité environnementale.
- l'amélioration de la production et de la santé animale, en introduisant de bonnes pratiques d'élevage.
- la gestion durable des ressources hydriques, en favorisant une utilisation rationnelle de l'eau pour les activités agricoles.

La compétitivité de ces systèmes agricoles sera développée – à travers, entre autres : le soutien aux organisations de producteurs ; la diversification de la production ; l'agro-industrie ou la réduction des pertes post-récolte – de manière à améliorer le revenu des petits producteurs et réduire durablement la vulnérabilité des populations en mettant à leur disposition plus d'aliments sur les marchés locaux.

Afin de favoriser l'accès des productions au marché et la disponibilité des aliments :

- les chaînes de valeur de certains produits agricoles seront développées et leur valeur ajoutée sera augmentée à travers la transformation.
- l'accès et la mise sur le marché des produits agricoles seront améliorés.
- des infrastructures de soutien de la production seront développées.

## **10. Concentration géographique**

En ce qui concerne les priorités géographiques, pendant la période 2009-2012 l'APD espagnole s'est concentrée majoritairement sur les zones géographiques signalées dans les accords de la Première Commission Mixte et qui sont depuis le début des zones bénéficiant d'une présence importante d'acteurs de la coopération espagnole : Saint-Louis, Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et la zone métropolitaine de Dakar. Dans une moindre proportion, certaines interventions ont été exécutées dans d'autres régions (Thiès, Fatick et Louga). Un pourcentage important de l'APD espagnole, a été lancé au niveau national.

Ces données nous indiquent que la concentration géographique a été faible, malgré la concentration des efforts dans 5 des 14 régions du pays, en plus du niveau national, et l'investissement dans 5 autres dans une moindre mesure. Conformément à l'Agenda de l'Efficacité de l'Aide et au Consensus Européen de Coopération, le CAP doit favoriser le processus de concentration géographique en réduisant le nombre de régions et en focalisant géographiquement la concentration à l'intérieur de ces régions, en fonction des critères de niveau de pauvreté et du potentiel de contribution aux objectifs de développement du pays.

## **11. Niveau d'incidence nationale**

Etant donné que tous les domaines de l'administration publique sont concentrés dans la capitale, ainsi que la majeure partie de l'économie et les centres de décision politique, Dakar est le milieu naturel dans lequel se développe le dialogue des politiques avec le Gouvernement du Sénégal et les politiques d'envergure nationale.

## **12. Régions et zones de concentration dans la période 2014-2017.**

### Région de Saint-Louis :

Dans cette région, des actions seront lancées dans les OS prioritaires du CAP, en recherchant la continuité et la cohérence avec les actions réalisées dans la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte. Il convient de souligner l'importante présence des acteurs de la Coopération Espagnole cette la région dans laquelle se déroulent actuellement des programmes de grande envergure de la coopération andalouse.

Une plus grande concentration des actions sera favorisée dans le Département de Podor dont les indicateurs sociaux et économiques sont sensiblement inférieurs à ceux des départements de Saint-Louis et Dagana.

Le département de Podor atteint selon certains indicateurs des niveaux préoccupants, spécialement dans le cas de la malnutrition, avec une prévalence de la malnutrition infantile aigüe de 16,7% en 2013. D'autre part, l'impact des crises cycliques qui ont lieu dans le Sahel atteint des niveaux d'insécurité alimentaire similaires à ceux des zones voisines de la Mauritanie. Dans les domaines nutritionnels, les interventions devront transcender la simple division administrative et agir dans les zones environnantes dans la région Matam, en tenant compte de l'important groupe de population ayant un mode de vie de nomade.

#### Région Naturelle de Casamance : régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda :

Située au sud du Sénégal, la région naturelle de la Casamance est organisée en trois régions administratives : Ziguinchor, Sédhiou et Kolda. La configuration socio-économique de ce territoire découle d'un conflit de longue durée qui a entraîné une orientation de la Coopération Espagnole vers la réinsertion économique et sociale de la population victime du conflit.

Dans le cas de la Coopération Espagnole au Sénégal, la région naturelle de la Casamance a été considérée comme une zone géographique prioritaire dans le Document de Stratégie Pays du Sénégal (2005-2008) dans la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte; document en vertu duquel la Coopération Espagnole a appuyé de nombreuses actions dans cette région, aussi bien à travers des projets financés par la coopération bilatérale directe et par la coopération décentralisée, qu'à travers des subventions apportées aux ONGD (conventions et projets). Dans cette région, des actions seront engagées dans les deux O.S. prioritaires du CAP avec un souci de continuité et de cohérence avec les actions réalisées lors de 1<sup>ère</sup> Commission Mixte.

Une attention particulière sera accordée à la coordination des acteurs et des interventions autour de l'approche territoriale et à la promotion de synergies entre les deux orientations stratégiques, tout en suivant la ligne de la promotion du développement économique local. Une meilleure articulation sera établie entre les acteurs déconcentrés des ministères sectoriels et les acteurs de la décentralisation, locaux et municipaux.

### **STRATEGIE D'ASSOCIATION**

#### **13. Ressources**

L'APD espagnole doit être plus efficace, et donc plus sélective et plus stratégique. Il sera nécessaire de mobiliser les instruments de coopération financière inexploités et les ressources non financières. L'amélioration de l'efficacité est due aussi à la concentration sectorielle des ressources.

Si, durant la 1<sup>ère</sup> Commission Mixte le processus de concentration sectorielle, initiée en 2010, a eu comme conséquences que les 85% de l'APD, se soient concentrés dans les secteurs prioritaires, le CAP a comme objectif de concentrer plus de 90% de l'APD espagnole, dans deux orientations stratégiques, laissant un minimum de pourcentage aux lignes de coopération qui ont des actions en cours ou engagements non conclus.

Les ressources engagées par la Coopération Espagnole pour la période 2014-2017, à travers ses différents acteurs et instruments, devraient atteindre les 50 millions d'euros.

Dans chaque Orientation Stratégique et dans chaque ligne d'action et intervention, un budget minimum de 5%, est affecté pour l'intégration de l'approche genre.

#### **14. Cohérence des politiques**

L'analyse réalisée par le GPC (Groupe Permanent de Coordination), n'a pas détecté les incohérences entre les politiques générales espagnoles avec les politiques de développement du Sénégal.

Par rapport aux relations économiques, l'Espagne est la destination de 3,1% des exportations sénégalaises, dont l'Europe reçoit les 15,7% et fournit les 3,7%, des importations, pour un volume total de 39,4% des importations en provenance de l'Europe. Les échanges commerciaux

et la présence des entreprises espagnoles sont encore faibles, malgré une tendance croissante. Dans ce sens, les politiques commerciales espagnoles, par rapport au Sénégal, s'inscrivent dans le cadre européen.

En ce qui concerne les flux migratoires, pendant les dernières années, l'Espagne a réalisé une large réflexion avec le Sénégal, dans laquelle ont été identifiées diverses dimensions de cette question, qui a eue un réel impacte sur la relation entre les nos pays.

Le Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et le Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération de l'Espagne, en même temps que leurs homologues sénégalais, ont développé une stratégie coordonnée qui a permis une réduction substantielle des flux migratoires illégaux et la définition et la mise en œuvre des mécanismes de migration légale, et les migrations temporaires, dans le cadre de la législation européenne, ainsi que des mécanismes d'orientation, de soins et conseils pour le retour des migrants. Une attention particulière est accordée à la situation des travailleurs migrants, en attendant les formalités d'accords relatifs à la sécurité sociale et les pensions.

Enfin, on remarque, depuis la signature de l'Accord Cadre de Coopération entre les deux Pays, en 2006, une nette avancée dans la cohérence des Politiques, ce qui n'exclut pas un suivi plus systématique sur le sujet.

## 15. Système de Suivi et Evaluation

Le Cadre d'Association Pays 2013-2017 veut passer d'une approche de suivi axé sur la réalisation de l'accomplissement efficace des engagements pris par les deux parties, à une approche de suivi et d'évaluation des impacts et des effets que la réalisation de ces engagements prennent dans chaque pays, principalement dans les territoires dans lesquels la CE va concentrer son aide.

Dans ce contexte, trois zones de suivi et d'évaluation sont identifiées :

- **Suivi et évaluation bilatérale**, sur la base d'une programmation commune. Un accent spécial sera mis sur l'intervention de la Coopération Espagnole dans son ensemble, en continuant de se référer au suivi que le Sénégal, avec ses propres mécanismes, a réalisé sur le progrès dans les politiques de développement. Les rapports annuels de suivi seront conformes aux rapports de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE) du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal, de l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) et les autres départements ministériels et institutions publiques.

Au niveau sectoriel, on utilisera les données des rapports produits par les Groupes Thématiques Sectorielles, dans lesquels participe la CE (ACAB, Décentralisation, Finances Publiques, Développement Rural et Sécurité Alimentaire). Ces données pourront être complétées de façon complémentaire avec des rapports et études indépendants.

- **Suivi territoriale**, au niveau régional et local, des processus participatifs avec les Acteurs Locaux (les institutions, le secteur privé et la société civile), les partenaires techniques et financiers (PTF) et les acteurs de la Coopération Espagnole présents dans ces zones seront promus. La CE, suite à la recommandation de la SNDES, continuera de renforcer le Système d'Information de Suivi et d'Evaluation pour le Développement Local (SISE-DL).

Tel qu'il figure dans le IV<sup>ème</sup> Plan Directeur de la Coopération Espagnole et en vue d'une reddition mutuelle des comptes, le Cadre d'Association Sénégal-Espagne fera l'objet **d'une évaluation à mi-parcours** et **d'une évaluation finale** réalisée par un organisme indépendant choisi conjointement. Les résultats seront communiqués et publiés aussi bien au Sénégal qu'en Espagne.

En aucun cas on dupliquera des mécanismes existants de suivi et évaluation.

## **16. Réunions de Suivi**

Le **Groupe Mixte de Coordination** composée par les membres du GPC de la CE, la DCEF et la Direction des Investissements pour le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les Secrétaires Généraux des principaux Ministères impliqués dans le CAP (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MATCL), Ministère de l'Élevage, Ministère de la Justice), et les Représentants la Société Civile du Sénégal. Le Groupe mixte de Coordination tiendra une réunion annuelle.

Le Groupe Mixte de Coordination aura une réunion annuelle. Une réunion de suivi intermédiaire se fera en 2016, avec la participation d'une mission provenant de l'Espagne. Une réunion pour le Bilan Final se tiendra à la fin 2017.

## **17. Redevabilité Mutuelle**

La reddition des comptes, le suivi et l'évaluation s'effectueront simultanément. Les résultats et conclusions des réunions de suivi, des évaluations, feront objet d'une large communication (Plateformes conjointes, Sites Web, médias) en Sénégal et en Espagne

Un atelier de partage annuel se qui examinera conjointement les rapports annuels et les progrès réalisés dans les indicateurs relatifs à la promotion de l'Égalité du Genre se tiendra chaque année avec la Société Civile et les Organisations des Femmes.

## **ANNEXE : Cadre de Résultats de Développement.**



# CAP SÉNÉGAL - ESPAGNE. ANNEXE I: CADRE DE RÉSULTATS

## OS1 : Consolider les processus démocratiques et l'état de droit

IMPACT SUR LE PAYS						NIVEL OPERATIONNEL						
						Corrélation P.D.		Corrélation avec les P.O. des différents acteurs de la CE				
OBJECTIFS (PND/ERP/PSS) (IMPACT)	R.D. du pays auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEUR (avec cible)	S.V.	LIGNE DE BASE	RISQUES	O.S. del PD	Lignes d'action	R.D. de la CE (effets M.P.)	Indicateur avec cible	Source de vérification	Acteurs CE	Instruments / Modalités
<b>OS-79 Promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement</b>	LA-405 Actualisation et mise en œuvre du Plan général d'aménagement du territoire (PGAT) LA-408 Territorialisation des politiques publiques LA-409 Valorisation des potentialités des entités éco-géographiques	Cible: Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire révisée et approuvée en 2014.	Loi de l'Acte III de la Décentralisation et décrets de régulation.	Base: Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire 2012-22 (rév en Oct 2012), MATCL (ANAT, ADL, PNDL)	Manque de financement de l'Acte III, manque de RH dans les nouvelles collectivités locales. Culture politique clientéliste.	Consolider les processus démocratiques et l'État de droit.	Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public	1. Systèmes territoriaux d'information et de planification concrets et opérationnels dans les zones d'intervention prioritaires de la CE. 2. Mise en œuvre de services sociaux de base.	Nombre de SRAT, nombre de PLD; n° PRDI, approuvés; nombre de sessions de restitution à la population.	Systèmes d'information territoriale. Agence Nationale de Statistique.	AECID / Communautés Autonomes / ONGD / Universités	Subventions de Coopération Internationale. Coopération Technique. Projets et conventions ONGD.
<b>OS-80 Renforcer les capacités des collectivités locales</b>	LA-410 Amélioration du cadre financier, économique et fiscal des collectivités locales LA-414 Promotion des budgets sensibles au genre au niveau des collectivités locales LA-415 Renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales LA-416 Renforcement des capacités des collectivités locales	Nombre de CL bénéficiant d'un appui institutionnel; Nombre de bureaux d'État Civil opérationnels en Casamance; Nombre de budgets locaux élaborés avec processus participatif sensible au genre; cartographie des acteurs de la bonne gouvernance et contrôle citoyen.	Rapport annuel des activités MATCL. Enquêtes de satisfaction sur l'offre de services des CL. Guide d'élaboration de budgets participatifs sensibles au genre. Textes réglementaires participant à l'élaboration des budgets locaux.	MATCL (PNDL, ADL ADM, CNEC)	Manque d'accès à l'électricité dans les CL; mauvaise gestion, perte d'information, mauvaise qualité des services; les autorités locales ne respectent pas la loi sur la parité et égalité de genre au Sénégal; manque d'accès à l'information et non respect des décisions prises en accord avec les citoyens.	Consolider les processus démocratiques et l'État de droit.	Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public; Stimulation de la qualité de la démocratie.	3. Amélioration du fonctionnement et de la qualité des services offerts par les CL dans régions d'intervention: urbanisme, Etat-Civil, administration communale, déchets solides, etc. ; 4. Adhésion des CL aux modèle de mesures de performance. 5. Elaboration et mise en œuvre des budgets sensibles au genre dans les CL. 6. Expériences de contrôle citoyen développées dans les collectivités locales.	Nombre de citoyens ayant accès aux nouveaux services. Citoyens ayant amélioré la qualité de leur accès aux différents services.	Suivi dans chacun des nouveaux services, rapports MATCL. Systématisations, capitalisations, rapports, outils comptables utilisés, suivi des réalisations des budgets.	AECID / Communautés Autonomes / ONGD / Universités	Subventions de Coopération Internationale. Coopération Technique. Projets et conventions ONGD.

<b>OS-81 Améliorer la gestion des finances publiques</b>	LA-427 Renforcement du suivi de la gestion de l'aide extérieure	Degré de suivi de la Déclaration de Paris dans les politiques nationales. Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisés. Adoption des recommandations réalisées pendant les rencontres avec les PTF (ACAB).	Rapports de suivi de la Déclaration de Paris. Rapports Gouvernement sur l'absorption des ressources extérieures. Rapports de suivi et PV des rencontres avec PTF (ACAB)		L'étroite collaboration entre le Gouvernement du Sénégal et les PTF n'est plus efficace.	Consolider les processus démocratiques et l'État de droit.	Renforcement de la structure et des systèmes de gestion du secteur public	7. PV conjoint rédigé signalant l'appréciation commune des réussites du Gouvernement du Sénégal et les PTF-ACAB. Ce PV fournira des éléments pour la prise de décisions individuelles de décaissement des PTF ACAB.	Degré de suivi de la Déclaration de Paris dans les politiques nationales. Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisés. Adoption des recommandations réalisées pendant les rencontres avec les PTF (ACAB).	Rapports de suivi de la Déclaration de Paris. Rapports Gouvernement sur l'absorption des ressources extérieures. Rapports de suivi et PV des rencontres avec PTF (ACAB)	AECID	ABG-ABS avec indicateurs de DR / Coopération remboursable
<b>OS-86 Renforcer les moyens des forces de sécurité</b>	LA-447 Extension du système d'identification nationale LA-448 Lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères LA-449 Renforcement des équipements et moyens d'intervention des forces de sécurité LA-450 Renforcement des moyens de lutte contre le trafic de drogue et de stupéfiants, la cybercriminalité et le terrorisme	Taux de diminution de la criminalité Taux de la baisse du niveau des pratiques de drogue Taux d'augmentation d'identification nationale	Statistiques du Ministère de l'Intérieur	Données de 2013	Non renouvellement du Mémoire Annuel de collaboration entre le Gouvernement du Sénégal et Espagne	Consolider les processus démocratiques et l'État de droit. Améliorer la provision des Biens Publics Globaux et Régionaux.	Nous renforcerons la structure et les systèmes de gestion du secteur public.	8. Les institutions responsables de la lutte contre l'émigration irrégulière sont renforcées. 9. Augmentées les capacités des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme 10. Améliorées les capacités des institutions ayant compétences dans la lutte contre le crime organisé. 11. Améliorées les capacités dans le domaine de la Protection Civile.	Taux de diminution de la criminalité Taux de la baisse du niveau des pratiques de drogue Taux d'augmentation d'identification nationale	Rapports internes d'activité.	Ministère de l'Intérieur d'Espagne. CPN/ GC	Subventions de Coopération Internationale. Coopération Technique

**PROCESSUS DE SORTIE DU SECTEUR**

<p><b>OS-84 Améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice</b></p>	<p>LA-435 Amélioration des conditions de prise en charge des mineurs.LA-440 Renforcement des sanction pour violation des droits des femmes, des enfants et des minorités.</p>	<p>Augmentation du Nombre de mineurs assistés par la DESPS. Augmentation du Nombre de sanctions judiciaires pour des atteintes aux droits des enfants.</p>	<p>Statistiques du Ministère de la Justice</p>	<p>Statistiques DESPS- ANSD "Situation Economique et sociale du Sénégal", 2011: 1609 mineurs = 843 filles + 776 garçons.</p>	<p>ENPI non validé; Pas d'augmentation de budget dans la protection de l'enfant pour la DESPS. Pas d'augmentation du personnel de la DESPS. Pas d'appui suffisant de la part du Gouvernement du Sénégal aux mécanismes pour faciliter les plaintes en cas de violence ou d'abandon.</p>	<p>Consolider les processus démocratiques et l'État de droit.</p>	<p>Nous renforcerons la structure et les systèmes de gestion du secteur public.</p>	<p>12. Augmenté le nbre de cas d'enfants en danger remis à la DESPS dans les zones d'intervention. 13. Amélioré l'accès à la justice des femmes des zones rurales d'intervention ainsi que son contrôle des biens et du foncier.</p>	<p>Augmentation de 30% du nombre de garçons/filles suivis par la DESPS. Les soutiens bénéficiaire majoritairement aux petites filles. Nombre de cas d'accès et contrôle à la terre avec des associations communautaires de base et plateformes de femmes.</p>	<p>Rapports du Ministère de la Justice et projets. Nombre de campagnes de sensibilisation d'envergure régionale. Rapports des points focaux genre des ARD. Bilan annuel ARD. Rapports des projets ONGD et bilatéraux.</p>	<p>AECID / Communautés Auto- nomes / ONGD</p>	<p>Subvention de coopération internationale / Projets et conventions ONGD.</p>
---	---	--	--	--	---	---	---	--	---	---	---	--

# CAP SÉNÉGAL - ESPAGNE. ANNEXE I: CADRE DE RÉSULTATS

## OS3: Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres

						NIVEAU OPERATIONNEL						
IMPACT SUR LE PAYS						Corrélation P.D.		Corrélation avec les P.O. des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF SNDES (IMPACT)	R.D. de la SNDES dans lesquels intervient la CE (EFFETS)	INDICATEUR (avec cible)	Source vérification	LIGNE DE BASE	RISQUES	O.S. du PD	Lignes d'action	R.D. de la CE (effets MP)	indicateur avec cible	Source vérification	Acteurs CE	Instruments/ Modalités
<b>Réduction de la vulnérabilité extrême face à l'insécurité alimentaire (OS 46)</b>	LA- 454 Renforcement de la résilience dans les communautés rurales	Nombre de plans de réduction des risques de catastrophes élaborés et mises en œuvre dans les communautés dans lesquelles intervient la Coopération Espagnole. Interventions visant à assurer et renforcer les moyens de subsistance des communautés, à travers la promotion d'une perspective de développement durable.	Elaboration de plans communautaires de RRC /ou intégration dans le plans locales de développement existantes. Interventions dans les communautés les plus vulnérables	Pas de plans de RDD	Impossible de mettre en place la stratégie de résilience. Les autorités et/ou la population ne s'impliquent pas suffisamment.	Réduire les inégalités et la vulnérabilité face à la pauvreté extrême et aux crises.	Une alimentation adéquate et suffisante face aux crises.	Les communautés les plus vulnérables disposent de stratégies de résilience et améliorent leur réponse face aux crises. La production et diversification sont accompagnées de formation nutritionnelle.	80 % de familles de communautés objet de l'intervention n'utilisent pas stratégies négatives pour surmonter les crises	Rapports de formations, de suivi et d'exécution des interventions. Evaluations.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres) ONGD, universités	Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.
	LA-453 Promotion de la diversité alimentaire	Ha destinés à la production de céréales/Ha destinés à des cultures fruitières et maraîchères. Ha destinées à l'exploitation de ressources forestiers alimentaires (dans les régions d'intervention de la Coopération Espagnole)	Statistiques ANSD (SES régionales) <a href="http://www.ansd.sn/publications_SES_region.html">http://www.ansd.sn/publications_SES_region.html</a> .	Données des statistiques 2013, DRDR. ONUGE. PDRG	Les politiques sectorielles abandonnent la diversification comme priorité du secteur.	Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.	Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.	Les petits producteurs voient leurs capacités renforcées pour la diversification de la production et de l'alimentation Des éléments de diversification sont introduits dans les exploitations et les associations de producteurs en tenant compte des aspects culturels (élevage, produits halieutiques).	Au moins le 80% des bénéficiaires formés introduisent 2 éléments de diversification durant la période d'exécution du projet. % de femmes formées en relation au total de personnes formés que introduisent diversification. % des exploitations qui ont diversifié sa production. % de groupements qui ont diversifié leur production	Rapports de formations, de suivi et d'exécution des interventions. Evaluations.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres) ONGD, universités	Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.

<p><b>Augmentation durable de la production agricole et de l'élevage (OS 2)</b></p>	<p>LA-10 / LA-13 / LA-17 Amélioration des facteurs de production agricole, récupération, réhabilitation et mise en valeur des terres.</p>	<p>Nombre d'hectares restaurés, équipés et mises en valeur. % de femmes et des jeunes qui ont eu accès au foncier. Taux de productivité des hectares aménagés. Nombre de comités chargés de l'entretien et maintenance de hectares aménagés en fonctionnement</p>	<p>Statistiques DAPS (M<sup>e</sup> Agriculture). Statistiques ANSD. Surface mise en valeur. Données des comités de gestion des périmètres aménagés</p>	<p>DRDR. ONU.UGE. PDRG</p>	<p>Les mesures favorisant l'accès équitable à la terre pour des femmes échouent. Inondations. Mauvaise gestion et entretien des terrains mis en valeur. La réforme sur l'accès, l'utilisation et la propriété de la terre n'a pas été menée à bien. Invasions acridiennes</p>	<p>Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.</p>	<p>Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.</p>	<p>Augmentation de la surface consacrée aux activités agricoles et à l'élevage et mises en exploitation par des femmes et des jeunes.</p>	<p>Nombre d'Ha aménagés et réhabilités. Nombre d'Hectares mis en production par de petits agriculteurs. % d'Ha mis en production dans des exploitations dirigées par des femmes. % d'Ha ayant bénéficié pour leur exploitation d'aspects de durabilité environnementale).</p>	<p>Données facilitées par les ARD (SIS-DEL). Données apportées par l'ANIDA. Étude de situation VAL participation femmes/com mission domaniaal</p>	<p>AECID, AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, Autres) ONGD, universités</p>	<p>Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.</p>
	<p>LA-79 / LA-80 / LA-82 Amélioration de la production et de la santé animale.</p>	<p>Augmentation de la productivité du bétail dans les zones d'intervention. Production halieutique. Taux de couverture vaccinale. Nombre d'infrastructures destinés à l'élevage construits (forages, abreuvoirs, etc.)</p>	<p>Données du Ministère de l'Elevage. Statistiques de couverture vaccinale.</p>	<p>Recensement des troupeaux. Etude : "Recensement des infrastructures d'élevage".</p>	<p>Propagation des maladies. Pratiques non durables de gestion du bétail. Sécheresse</p>	<p>Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.</p>	<p>Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.</p>	<p>La production animale est améliorée grâce à une gestion correcte des animaux et à la mise en œuvre de programmes de santé animale.</p>	<p>% d'exploitations qui introduisent de bonnes pratiques de production/gestion animale. % d'exploitations animales qui introduisent un contrôle sanitaire dans la production.</p>	<p>Données facilitées par les services décentralisés du Ministère de l'Elevage</p>	<p>AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres) ONGD, universités</p>	<p>Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.</p>

	LA-112 Gestion durable des ressources hydriques (eaux de surface et souterraines).	Nombre d'hectares bénéficiant d'une utilisation rationnelle de l'eau (irrigation et drainage). Construction d'infrastructures.	Statistiques PEPAM. Statistiques M <sup>o</sup> Agriculture et données DRDR. Cartographie de sols et de suivi écologique.	Données PEPAM 2013, M <sup>ère</sup> Agriculture, DRDR, ONUGE, PDRG	Sécheresses, salinisation des terres, mauvaise gestion des systèmes d'irrigation ou des infrastructures. Ensablement des infrastructures	Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.	Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.	Les techniciens et les agriculteurs améliorent leurs connaissances techniques sur la gestion des ressources hydriques et introduisent des techniques durables d'irrigation dans leurs pratiques de production.	Nombre d'Ha aménagés pour une meilleure utilisation des ressources hydriques dans la production. Construction d'infrastructures.	Données facilitées par les ARD (SIS-DEL). Données apportées par l'ANIDA.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres MINECO, centres de recherche, entreprises, ONGD	Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.
<b>Favoriser l'accès au marché et la disponibilité d'aliments (OS 23)</b>	LA-18 / LA-117 Développement des chaînes de valeur de certains produits agraires, amélioration de leur intégration et augmentation de leur valeur ajoutée.	% de la production des chaînes de valeur dans le PIB. % de la production locale consommée. Nombre d'infrastructures du marché créés	Statistiques DAPS (M <sup>o</sup> Agriculture). Statistiques ANSD. Recensement Stratégie Croissance accélérée	Données statistiques 2013.	Baisse des prix des produits agricoles et produits d'élevage. Les conditions climatiques ne favorisent pas la production.	Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.	Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.	Renforcement des capacités pour la transformation de la production. Augmentation des activités de transformation de la production. Renforcement des associations interprofessionnelles	Nombre d'unités de production créées, améliorées ou élargies. % d'unités de production créées, améliorées ou élargies, dirigées par des femmes et introduisant des éléments de durabilité.	Visites sur le terrain. Suivi des interventions. Données des statistiques DAPS.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres MINECO, centres de recherche, entreprises, ONGD	Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.
	LA-7 Amélioration de l'accès et de la mise sur le marché des produits agricoles.	% de la production agricole commercialisée. Stabilisation de prix Km de pistes aménagées.	Données recueillies dans les zones d'intervention. Agence de régulation du marché	Données de campagnes antérieures. Informations de l'Agence de régulation du marché	Le système d'infrastructures fait obstacle à la commercialisation.	Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.	Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.	Amélioration de la commercialisation de la production agricole grâce au renforcement des capacités et des infrastructures de commercialisation (abattoirs, marchés locaux « lomas, souks », centres logistiques, coopératives...)	À la fin de la période d'exécution des projets de commercialisation 60% des bénéficiaires ont augmenté leurs revenus	Feuilles de présence des formations. Visites sur le terrain. Statistiques du Ministère de l'Agriculture.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres). ONGD, entreprises.	Subvention de coopération Internationale, Coopération technique, projets et conventions ONGD.

	LA-9 Développement des infrastructures de soutien à la production (entrepôts, silos, ...)	Nombre d'infrastructures mise en place. Tonnes de céréales entreposées. Tonnes d'aliments pour bétail entreposées.	Construction d'infrastructures. Fiches de contrôle et de suivi des comités de gestion des entrepôts	Silos et entrepôts construits à ce jour dans les zones d'intervention de la C E (données de la SAED et de la SODA-GRI).	Les améliorations introduites ne parviennent pas aux petits producteurs (utilisation particulière des infrastructures).	Promouvoir des opportunités économiques pour les plus pauvres.	Développement rural et territorial, et agriculture comme secteur clé.	Augmentation du nombre de récoltes et de la disponibilité d'aliments sur le marché grâce à l'amélioration de l'entreposage des productions.	Augmentation de l'offre de produits agricoles sur le marché local	Observation directe. Visites sur le terrain. Données facilitées par les ARD.	AECID, Communautés autonomes (AACID, Baléares, Canaries, autres) MINECO, entreprises, ONGD	Subvention de coopération Internationale, coopération technique, projets et conventions ONGD.
--	---	--	--	---	---	--	---	---	---	--	--	---